

First Session, Forty-second Parliament,
64-65-66 Elizabeth II, 2015-2016-2017

Première session, quarante-deuxième législature,
64-65-66 Elizabeth II, 2015-2016-2017

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-386

PROJET DE LOI C-386

An Act to establish Orange Shirt Day: A Day
for Truth and Reconciliation

Loi instituant la Journée du chandail orange
pour la vérité et la réconciliation

FIRST READING, NOVEMBER 29, 2017

PREMIÈRE LECTURE LE 29 NOVEMBRE 2017

MR. RANKIN

M. RANKIN

SUMMARY

This enactment establishes September 30 in each and every year as Orange Shirt Day: A Day for Truth and Reconciliation.

SOMMAIRE

Le texte désigne le 30 septembre comme Journée du chandail orange pour la vérité et la réconciliation.

BILL C-386

An Act to establish Orange Shirt Day: A Day for Truth and Reconciliation

Preamble

Whereas the Parliament of Canada recognizes the pain and suffering inflicted on Indigenous children through the residential school system;

Whereas Indigenous children were removed from their homes around September 30 each year;

Whereas residential school survivor Phyllis (Jack) Webstad attended the St. Joseph Mission Indian Residential School in Williams Lake, British Columbia, and, at six years old, had her orange shirt forcibly removed;

Whereas designating the thirtieth day of September as Orange Shirt Day: A Day for Truth and Reconciliation would provide Canadians with an opportunity to remember residential school survivors — and those who did not survive;

Whereas such a day would also encourage Canadians to reflect on the impact on Indigenous children of their removal from their families and their communities;

Whereas this removal was intended to assimilate Indigenous children into colonial culture by having their clothing, language and contact with family members taken from them;

Whereas it is necessary to educate future generations about the importance of respect, empathy, and the role that both Indigenous and non-Indigenous Canadians must play in reconciliation;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

PROJET DE LOI C-386

Loi instituant la Journée du chandail orange pour la vérité et la réconciliation

Préambule

Attendu :

que le Parlement du Canada reconnaît que les enfants autochtones ont enduré douleurs et souffrances au sein du système de pensionnats;

5 que des enfants autochtones étaient arrachés à leur foyer vers le 30 septembre de chaque année; 5

que la survivante Phyllis (Jack) Webstad a fréquenté le pensionnat autochtone St. Joseph Mission de Williams Lake, en Colombie Britannique, et que, à l'âge de six ans, son chandail orange lui a été retiré de force; 10

15 que la désignation du trentième jour de septembre comme Journée du chandail orange pour la vérité et la réconciliation donnerait à la population canadienne l'occasion de se souvenir des survivants des pensionnats, tout comme des personnes qui n'ont pas survécu; 15

20 qu'une telle journée inciterait également les Canadiens à réfléchir aux conséquences sur les enfants autochtones du fait qu'on les a retirés de leur famille et de leur communauté; 20

25 que ce retrait avait pour but d'assimiler les enfants autochtones dans la culture coloniale en les dépouillant de leurs vêtements, en les dépossédant de leur langue et en les isolant de leur famille; 25

qu'il est nécessaire de sensibiliser les générations futures à l'importance du respect, de l'empathie et du rôle que les Canadiens autochtones et non autochtones doivent jouer dans la réconciliation,

30 Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte : 30

Short Title

Short title

1 This Act may be cited as the *Orange Shirt Day: A Day for Truth and Reconciliation Act*.

Orange Shirt Day: A Day for Truth and Reconciliation

Orange Shirt Day: A Day for Truth and Reconciliation

2 Throughout Canada, in each and every year, the thirtieth day of September is to be known as “Orange Shirt Day: A Day for Truth and Reconciliation”.

Titre abrégé

Titre abrégé

1 *Loi sur la Journée du chandail orange pour la vérité et la réconciliation*.

Journée du chandail orange pour la vérité et la réconciliation

Journée du chandail orange pour la vérité et la réconciliation

2 Le trentième jour de septembre, dans tout le Canada, est désigné comme « Journée du chandail orange pour la vérité et la réconciliation ».

5

5